

collection
Rapport
d'activité



RAPPORTS ANNUELS 2013

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
EN MATIÈRE D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT**

les éditions

Lille Métropole

PREAMBULE

Une intervention tout au long du cycle de l'eau

Lille Métropole garantit en amont, la production et la distribution quotidienne d'une eau de qualité, en quantité suffisante et de manière continue. Elle assure en aval, la prise en charge et le traitement des eaux usées avant leur rejet au milieu naturel.

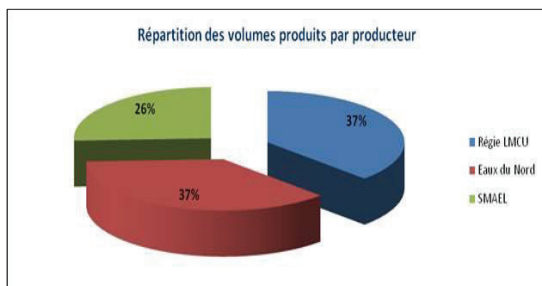
La facture d'eau couvre l'ensemble de ces services.

La gestion des eaux pluviales et la lutte contre les inondations sont quant à elles financées par la fiscalité locale (contribution du budget général de Lille Métropole vers le budget annexe assainissement).

EAU POTABLE

Activité production d'eau potable

Origine des Eaux



L'Agglomération lilloise est alimentée en eau potable à partir de trois ressources : **20%** des eaux proviennent de la nappe des calcaires du carbonifère ; **54%** proviennent de la nappe de la craie et **26%** proviennent de la Lys.

Plus de **60** millions de m³ d'eau potable ont été produits en 2013 par trois principaux producteurs : Lille Métropole, Eaux du Nord et SMAEL. On a assisté entre 2002 et 2009 à une baisse de la production d'eau potable soit -10% du fait de l'amélioration continue du rendement du réseau d'eau potable et de la baisse des consommations.

La production d'eau potable a connu une légère augmentation en 2010. En effet, alors qu'il est en constante amélioration depuis 2002, le rendement du réseau s'est légèrement dégradé sous l'impact principalement des conditions climatiques. De plus, les ventes d'eau ont été en très légère hausse ce qui ne s'était pas produit depuis l'année 2003.

En 2011, la baisse de production observée de 2002 à 2009, s'est poursuivie suite à l'amélioration du rendement du réseau et à des conditions climatiques plus favorables. En 2012, on observe une stagnation des quantités produites. En 2013, la baisse de la production s'est poursuivie.

Un partenariat avec Noréade permettra d'envisager à court et moyen terme un renforcement de la capacité d'approvisionnement de Lille Métropole.

Opération de reconquête de la qualité des eaux (ORQUE)

Lille Métropole s'est engagée dans une opération de reconquête de la qualité de l'eau depuis 2008. La première mission a été de réaliser un diagnostic territorial multi pressions. Ce diagnostic a abouti à un bilan des pressions de pollution sur la nappe, toutes activités humaines confondues, et déterminé, en collaboration avec les acteurs du territoire, un programme de 83 actions à mettre en œuvre avant 2015.

Les premiers axes de travail engagés en 2010 ont été la sensibilisation pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, l'amélioration de la prise en compte des champs captants dans les documents d'urbanisme et les projets, la poursuite des efforts en matière d'assainissement. En 2012, les actions entreprises en 2011 se sont poursuivies et de nouvelles thématiques ont été engagées : étude de requalification de la Naviette de Seclin, étude sur l'acquisition foncière de parcelles à Emmerin.

2013 a vu l'aboutissement de la démarche « captages Grenelle » qui a classé la protection des champs captants du Sud de Lille comme prioritaire au niveau national parmi une liste de 500 captages.

L'adaptation des filières de traitement de l'eau

En 2006-2007, deux nouvelles filières de traitement ont été mises en service sur l'usine de l'Arbrisseau (traitement du nitrate et des pesticides) et sur le site des Ansereuilles (traitement du nickel). Une nouvelle usine de traitement du nickel a été mise en service en 2010 sur le site de production de Flers-en-Escrebieux.

Lille Métropole met en œuvre un procédé de déferrisation sur son site de production de Sainghin-en-Weppes et a décidé de construire une unité de traitement d'eau potable sur le site d'Anchin Pecquencourt (traitement de l'ammonium, du fer, la turbidité et réaménagement du champ captant)

Activité distribution d'eau potable

Le service de distribution, un service délégué

Le service public de distribution de l'eau potable est délégué :

- Aux Eaux du Nord pour 60 communes du territoire
- A Noréade pour 2 communes du territoire¹

Le renouvellement des ouvrages de distribution

Les délégataires ont l'obligation d'entretenir et de rénover les ouvrages de distribution (châteaux d'eau, canalisations, branchements...). En 2013, ce sont **38,5 km** de réseau qui ont été renouvelés et **4961** branchements pour un montant total de **18,5 millions d'€**. Les programmes de renouvellement sont fixés aux contrats de délégation.

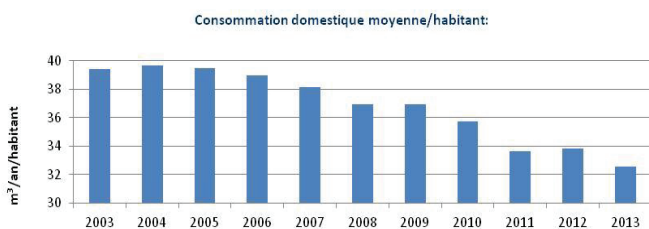
Le rendement du réseau eau potable

Le rendement du réseau d'eau potable de Lille Métropole (*calculé au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, c'est à dire net des eaux de service*) s'élève à **80,3%** pour un indice linéaire de perte de **7,9 m³/jour/km**. En 2012, il s'élevait à **79 %** pour un indice linéaire de perte de **8,7 m³/jour/km**.

Le rendement brut (*eaux de service comptées en perte*) des Eaux du Nord est en progression depuis plusieurs années, passant de 76,4% en 2002 à 80,8% en 2008.

Toutefois, le rendement brut s'est légèrement dégradé en 2009 et 2010, avant de s'améliorer de nouveau en 2011. Il s'élève en 2013 à 80,2 % soit en deçà de l'objectif fixé au contrat de 83%. La performance du réseau s'explique par l'impact des épisodes climatiques (gel, sécheresse) qui ont généré de nombreuses fuites.

Les consommateurs



Les Eaux du Nord et Noréade desservent **1 118 830** habitants soit **312 395** abonnés.

Après plusieurs années de baisse des consommations d'eau, on a assisté à une très légère hausse des volumes facturés (+0,3%) aux usagers domestiques en 2010.

En 2013, la baisse observée sur la décennie précédente s'est poursuivie.

La révision quinquennale du contrat de délégation du service public de distribution d'eau Eaux du Nord

Début 2007, un nouveau cycle de révision quinquennale a été engagé. Les négociations directes entre Lille Métropole et la société Eaux du Nord ainsi que la Commission de Conciliation mise en place en 2009 n'ont pas permis d'aboutir à un accord acceptable pour les usagers du service.

Lille Métropole a transmis courant 2010 à son délégataire une proposition d'avenant n°17 rejeté par Eaux du Nord. Par conséquent et conformément à la délibération du 25/06/2010, Lille Métropole lui a notifié trois actes de modification unilatérale du contrat de délégation portant sur une baisse du tarif de l'eau de 10%, sur l'actualisation du solde des provisions pour renouvellement non utilisées et sur les modalités de son reversement à Lille Métropole, sur la mise à jour du programme de travaux neuf ainsi que sur la date d'échéance du contrat.

Ces actes, la délibération afférente ainsi que le titre de recette relatif au reversement du solde des provisions ont fait l'objet de recours d'Eaux du Nord et de son actionnaire Lyonnaise des Eaux France auprès du Tribunal Administratif.

¹ Les 23 autres communes sont directement gérées en régie par Noréade.

Par ailleurs, le Préfet du Nord a déferé la délibération ainsi que les 3 actes de modification unilatérale du contrat devant le Tribunal Administratif.

Le 3 juillet 2013, a été signé un protocole transactionnel avec Eaux Du Nord permettant à Lille métropole de se rendre propriétaire des usines de production à la date du 31/12/2013 (maîtrise de l'approvisionnement), de maintenir la baisse de 10% du prix de l'eau décidée en juillet 2010, et de solliciter conjointement une expertise indépendante pour déterminer les sommes restant dues à Lille Métropole par Eaux Du Nord au-delà des 60 M € reconnus par le délégataire.

Le Conseil de Communauté du 21 juin 2013 a pris une décision sur le mode de gestion du service d'eau potable :

- Lancement des études pour la mise en place d'une régie de production élargie à l'ensemble des usines appartenant déjà à LM et acquises auprès d'Eaux Du Nord;
- Lancement d'une procédure de Délégation de Service Public pour le service de distribution d'eau potable, et étude parallèle du scénario de la gestion en régie, pour une prise de décision définitive, fin 2014 sur le mode de gestion.

ASSAINISSEMENT

Le service public de l'assainissement est géré en **Régie directe** sur l'ensemble du territoire communautaire. Le financement de ce service est assuré par l'usager à travers la redevance assainissement imputée sur la facture d'eau pour chaque m³ d'eau consommé. Cette redevance s'élève en 2013 à **1,4628 €/m³** (2012 : 1,4628 €/ m³).

Les données patrimoniales de l'assainissement

4 711 km linéaires de réseaux permettent de collecter et de transporter les eaux usées domestiques et industrielles vers les **neuf** grandes stations d'épuration communautaires. Deux d'entre elles font l'objet d'une coopération transfrontalière avec nos partenaires belges de Flandres et de Wallonie. En contrepartie, trois stations d'épurations belges acceptent des effluents français. Lille Métropole a recours également à un mode de traitement alternatif des eaux usées à travers une lagune située à Deûlémont.

La grande majorité des ouvrages de traitement des eaux usées ont fait récemment l'objet d'une mise aux normes européennes. Deux stations d'épuration supplémentaires ont été construites en 2010 afin de desservir les agglomérations d'assainissement d'Ennetières-en-Weppes et d'Herlies. En 2013, la station d'épuration de Marquette-lez-Lille a été remise aux normes pour respecter les échéances européennes consécutives au classement en zone sensible du Bassin Artois Picardie. Le marché de conception-réalisation a été attribué en 2010 pour un montant de 172 M€. Par ailleurs, en 2013, les travaux de remise aux normes de la station de Salomé ont été achevés.

La lutte contre les inondations

Le service public de l'assainissement a également pour compétence la gestion des eaux pluviales. L'objectif est de lutter contre les inondations et de limiter l'impact des eaux pluviales sur le milieu naturel. Cette problématique est financée par la fiscalité locale à travers un versement annuel du budget général de **7,5 M€** en 2013 (**8,2 M€** en 2012).

Dans le cadre de la lutte contre les inondations, Lille Métropole déploie :

- **Un volet préventif** visant à prescrire des aménagements et des techniques de construction favorisant l'infiltration des eaux pluviales dans les sols ou le rejet direct vers les milieux naturels ;
- **Un volet curatif** qui consiste en la création d'infrastructures de rétention des eaux pluviales ou de redimensionnement de collecteurs aux endroits stratégiques de la Métropole.

Aujourd'hui, **136** bassins de stockage permettent de résorber une grande partie des inondations. Deux importants ouvrages ont été récemment achevés à Lille avec le bassin Chaude-Rivière (capacité : 40 000 m³) et à Lambersart avec le bassin Guy Lefort (28 000 m³). De plus, en 2013, Lille Métropole construit une nouvelle station de pompage et un bassin de stockage dans le Vieux-Lille, sur le site des Bateliers, pour améliorer la gestion de ses eaux usées acheminées vers la station d'épuration de Marquette-lez-Lille.

La gestion de l'assainissement non collectif

Lille Métropole, à travers le Service Public d'Assainissement non collectif assure les contrôles de conformité et de bon fonctionnement des installations d'assainissement autonome sur le territoire. A terme, **3 398** foyers seront concernés par l'assainissement non collectif lorsque l'ensemble des stations d'épuration et réseaux d'assainissement associés seront finalisés.

Cette compétence est financée par les redevances forfaitaires de contrôle des installations et de bon fonctionnement s'élevant à **56,40 € HT** chacune.

Les indicateurs techniques

De plus en plus de pollution collectée et des performances épuratoires en croissance

Chaque année, environ 120 millions de m³ sont traités par les stations d'épuration.

Les réseaux d'assainissement atteignent un taux de desserte évalué à **99,4 %** de la population (99,5 % en 2012).

Les travaux d'extension et de renouvellement des réseaux d'assainissement ont permis d'accroître les charges de pollution collectées et transportées vers les stations d'épuration communautaires. La mise aux normes européennes de ces dernières a permis d'accroître considérablement leurs performances épuratoires.

Gestion des boues issues de l'épuration

En 2013, les stations communautaires ont produit **22 442** tonnes de boues issues de l'épuration des eaux usées.

Depuis 2009, Lille Métropole a renouvelé son marché de valorisation de ces sous-produits et a opté pour une élimination multi-branchement par épandages agricoles, compostage et le recours à la valorisation thermique ou à la mise en décharge en cas de pollution des boues.

Le budget annexe assainissement

Le service assainissement est un service public industriel et commercial (SPIC). Son activité est retranscrite dans un budget annexe devant présenter un équilibre annuel. La principale ressource financière de ce budget est constituée de la redevance assainissement.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent en 2013 à **81,4 M€**. Les principales dépenses concernent la reconstruction de la station de Marquette-lez-Lille (37,1 M€ en 2013), les extensions et le renouvellement des réseaux d'assainissement (25 M€) et le développement et le renouvellement des bassins de lutte contre les inondations (3,6 M€). Ces dépenses sont financées : par les subventions et avances de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, par la capacité d'autofinancement nette et par l'affectation du résultat de l'année précédente.

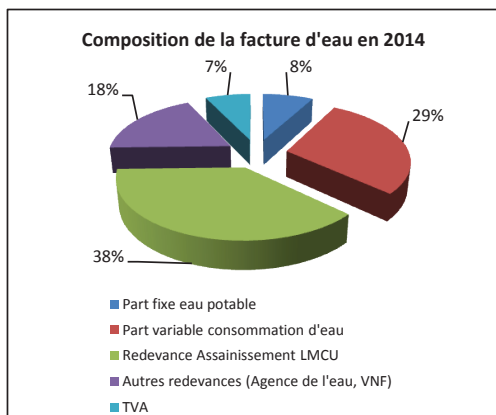
Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent quant à elles à **48,8 M€**. Les principaux postes de dépenses concernent le fonctionnement des stations d'épuration (21,5 M€) et des réseaux d'assainissement (8,9 M€).

Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à **93,6 M€** en 2013. La principale ressource est la redevance d'assainissement (71,2 M€) puis la Taxe de rejet direct/participation au rejet à l'égout /PFAC (7,6 M€) ainsi que les contributions versées du budget principal vers le budget annexe assainissement dans le cadre de la lutte contre les inondations (7,5 M€).

Enfin, la **dette** contractée envers les établissements bancaires s'élève à **67 M€** en 2013. Celle-ci permet de financer, sur le long terme, les importants travaux d'extension des réseaux d'assainissement et de modernisation des ouvrages de traitement des eaux usées.

LE PRIX DE L'EAU

Composition de la facture d'eau



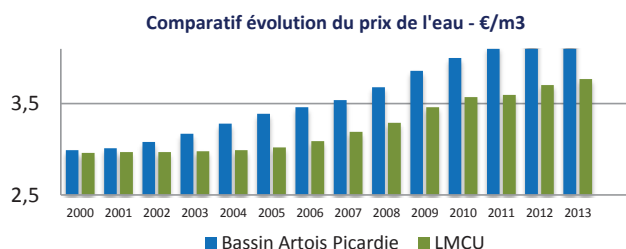
Le prix de l'eau au 1^{er} janvier 2014 est de **3,88 €/m³** (et 3,77 €/m³ en 2013). Ce prix intègre l'abonnement au service, la consommation d'eau potable, l'assainissement des eaux usées ainsi que les redevances de l'agence de l'eau et les taxes de l'État.

La hausse du prix global de l'eau s'élève à 2,9 % entre 2013 et 2014.

En juillet 2010, suite à la révision quinquennale du contrat de délégation du service de distribution confié à la société Eaux du Nord, la part eau potable a été réduite de 10%. Compte tenu des contraintes budgétaires pesant sur le service de l'assainissement, la redevance d'assainissement a été parallèlement augmentée d'autant. Cette démarche a garanti par conséquent une stabilité du prix global de l'eau pour les abonnées Eaux du Nord.

Le protocole transactionnel conclu en 2013 avec la Société des Eaux du Nord a permis de pérenniser cette baisse de la part « Eau ».

Comparaison du prix de l'eau



Lille Métropole propose un prix moyen du m³ parmi les moins chers du Bassin. Il s'élève à **3,77 €/m³** en 2013 contre **4,29 €** dans le Nord et **4,31 €** en moyenne dans le Bassin Artois Picardie soit un prix **12,5 %** moins élevé que le prix moyen du Bassin.

RAPPORTS ANNUELS

Dans son article 1, la loi n°95-101 du 2 février 1995 de renforcement de la protection de l'environnement dite loi «Barnier» précise que “chaque citoyen doit avoir l'accès aux informations relatives aux substances et activités dangereuses”.

Une partie de la loi est traduite dans le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 224-5 et L 5211-39).

Le contenu obligatoire du rapport est explicité dans le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.

collection
Rapport
d'activité

Lille Métropole Communauté urbaine
1, rue du Ballon - CS 50749 / 59 034 LILLE CEDEX
Téléphone : +33 (0)3 20 21 22 23
Fax : +33 (0)3 20 21 22 99
www.lillemetropole.fr

